

ANNEXE «A»

(Voir p. 1241)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le MARDI 16 juin 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le 11 mars 1987, à étudier les dépenses projetées aux crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, L40, 45, 50 et 55 des Affaires extérieures, et aux crédits 1, 5 et 10 de la Défense nationale contenus dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son enquête.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président

GEORGE C. VAN ROGGEN

ANNEXE (A) AU RAPPORT

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET
POUR L'EXERCISE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 MARS 1988

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 11 mars 1987:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par
l'honorable sénateur Doody,

Que les dépenses projetées aux crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, L40, 45, 50 et 55 des Affaires extérieures, et aux crédits 1, 5 et 10 de la Défense nationale contenus dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988, qui a été déferé au Comité sénatorial permanent des finances nationales, soient retirées dudit Comité et déferées au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
CHARLES A. LUSSIER.

SOMMAIRE

Services professionnels et autres	71 453 \$
Transports et communications	4,500
Autres dépenses	1,250
TOTAL	77 203 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité le 15^{ième} jour du mois d'avril 1987.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Le Président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères
George C. van Roggen

Date: Le 15 avril 1987

Approuvé par:
Le Président du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration
Guy Charbonneau

Date: Le 9 juin 1987